

## Enseignements artistiques.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la culture en date du 29 avril 1975, M. Dufoucq (Norbert, Stéphane, Jean-Marie), professeur de 1<sup>re</sup> catégorie (histoire de la musique) au Conservatoire nationale supérieur de musique, est admis à faire valoir ses droits à pension de retraite à compter du 21 septembre 1975.

M. Dufoucq est maintenu en fonctions par nécessité de service jusqu'au 30 septembre 1975.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la culture en date du 4 juillet 1975, M. Prevost (Paul, André), professeur de 2<sup>e</sup> catégorie (perspective) à l'école nationale supérieure des arts décoratifs, est admis à faire valoir ses droits à pension de retraite pour invalidité à compter du 16 septembre 1975.

## SECRETARIAT D'ETAT AUX UNIVERSITES

## Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat aux universités,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature, modifié par le décret n° 68-666 du 19 juillet 1968 ;

Vu le décret du 8 juin 1974 portant nomination de membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 74-504 du 20 juin 1974 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat aux universités ;

Vu le décret du 16 juillet 1975 nommant M. Jean-Louis Quermonne directeur des enseignements supérieurs et de la recherche,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — Délégation permanente est donnée à M. Jean-Louis Quermonne, directeur des enseignements supérieurs et de la recherche, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat aux universités et dans la limite de ses attributions, tous actes et décisions, à l'exception des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juillet 1975.

JEAN-PIERRE SOISSON.

Le secrétaire d'Etat aux universités,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 modifié autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature ;

Vu le décret du 28 mai 1974 portant nomination de membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 8 juin 1974 portant nomination de membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 74-504 du 20 juin 1974 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat aux universités ;

Vu le décret du 16 juillet 1975 nommant M. Pierre Tabatoni délégué aux relations universitaires internationales,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — Délégation est donnée à M. Pierre Tabatoni, délégué aux relations universitaires internationales, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat aux universités et dans la limite de ses attributions, tous actes et décisions, à l'exception des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juillet 1975.

JEAN-PIERRE SOISSON.

## EMPLOIS RESERVES

## NOMINATIONS

## Secrétariat d'Etat aux anciens combattants.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux anciens combattants en date du 3 juin 1975, M. Colombini (Aimé), inscrit sur la liste de classement pour l'emploi réservé d'adjoint administratif des administrations centrales, a été nommé à compter du 16 juin 1975 adjoint administratif stagiaire.